



AVIS À LA POPULATION

DISPENSES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :**

Dossier N° 1214-22 – Propriétaires : PPE "En Novallette", lot 3 : **IMERI Irène et Shenasi** - Lieu-dit : « Impasse du Battoir no 7 » - Parcelle N° 934, lot 3 - ECA N° 464 -
Projet : **Aménagement de deux places de parc supplémentaires**

Dossier N° 1215-22 – Propriétaire : Mme Lauriane **MELLY** - Lieu-dit : « Rue du Pavement 10 » - Parcelle N° 1527 - ECA N°— - Projet : **Pose de deux cabanons de jardin**

Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 07.06.2022 au 16.06.2022.

Dossier N° 1212-22, complément au dossier 1153-20 - Propriétaire : **INTENSIMO SA** - Lieu-dit : « Route d'Evian 5 » - Parcelle N° 494 - ECA N°— - Projet : **INSTALLATION D'UNE PAC POUR 3 VILLAS CONTIGUËS SELON PERMIS DE CONSTRUIRE CAMAC 174907**

Dossier N° 1217-22 – Propriétaire : M. Cédric **CATHELAZ** - Lieu-dit : « Chemin des Vignes 6 » - DDP N°(1489) - ECA N° 747 - Projet : **CONSTRUCTION D'UN COUVERT SUR UNE TERRASSE EXISTANTE**

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 15.06.2022 au 24.06.2022.

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :

LE LUNDI DE 14H00 A 17H00

DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30

LE MARDI DE 17H00 A 19H00

Noville, le 31 mai 2022

La Municipalité